

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/01/12
N° 03

DATE DE CONVOCATION :

6 JANVIER 2023

DATE D’AFFICHAGE :

6 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

L’an deux mille vingt-trois, le douze janvier, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Julie HEUZARD, Lucas JUIGNÉ, Martine MALASSIGNÉ, Laëtitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélié CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN
Sylvie HÉRON donne procuration à Bruno TISON
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET
Karine NÉEL donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Secrétaire : Bruno TISON

OBJET : Contrat PEC – Agent des Services Techniques

Dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence », il est proposé au Conseil Municipal le recrutement d’un agent des Services Techniques à compter du **1^{er} février 2023** pour une durée de **12 mois** à raison de **26 heures hebdomadaires**.

Ce dernier aura en charge l’entretien principalement de la voirie (*balayage, binage, entretien des routes et chemins...*) ainsi que des cimetières. Il pourra venir également en renfort des autres agents sur diverses tâches affectées aux services techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTÉ à l’unanimité des membres présents et représentés le recrutement d’un agent des services techniques par l’intermédiaire du dispositif « Parcours Emploi Compétence » à compter du **1^{er} février 2023** pour une durée de **12 mois** à raison de **26 heures/semaine**.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le douze janvier deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,